

**Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-43

Séance du 16 Décembre 2022

Date de convocation :
9 Décembre 2022

Membres en exercice : 10

Présents : 9

Représentés : 0

Votants : 9

Exprimés : 9

Votes Pour : 9

Vote Contre : 0

Le 16 Décembre 2022 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Martinie, Maison, Bouillon, Mmes Monédière, Géraudie, Bourzeix.

Absents : Mme BENESTEAU

Isabelle Monédière a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET : Annulation de la délibération 2022-40 modification suite à erreur matériel-Bail concernant le bar-restaurant « le Saint-Augustin »

Suite à un problème familial, les gérants de l'EI REVEL Mr et Mme BOUGARET ne souhaitent plus exercer l'activité de Bar-Restaurant et d'annuler le dernier bail concernant le bar-restaurant « le Saint-Augustin », sur conseil du notaire Maître Caignault (Tulle) le conseil municipal préfère retirer la délibération n°2022-40 du 27 octobre 2022.

Après en avoir délibéré le conseil municipal retire donc la délibération 2022-40.

Le Maire
M. AUBOIROUX